



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



Montauban le 7 octobre 2022

Mesdames et messieurs les présidents

Le temps est venu de travailler à l'élaboration du calendrier des concours pour la saison 2023.

Vous trouverez ci-joint la feuille de demande de concours.

Ce document est à remplir avec minutie, car il s'agit de notre base de travail.

Afin de ne pas revoir les erreurs de l'année passée je vous demanderai d'être particulièrement attentif aux cases à cocher relatives aux catégories et type de concours (par exemple toutes catégories - par poules = soit une case cochée par ligne). Il en est de même pour la formule de concours retenue (ex : « Pétanque »/« Triplette »/« Mixte »). Ne pas hésiter dans la case « Autre » à mettre vos observations si besoin.

Suite à une décision de la commission compétition validée en réunion du CD, il a été décidé pour la saison 2023, que les clubs voulant organiser des concours dans l'année devront obligatoirement en organiser à minima 1 en formule « Toutes catégories - séniors ».

De même, il est à noter qu'à partir de cette année la FFPJP a décidé d'interdire les concours type 55 ans et +, la seule formule retenue doit être « Vétérans » (à partir de 60 ans).

Le CD a également validé la demande de la commission compétition sur ce point et par conséquent pour les concours vétérans un seul concours vétérans sera autorisé sur le département et seulement les mardi et jeudi.

Afin de ne pas connaître les mêmes problèmes qu'en 2022, pour la saison 2023, les dates de concours devront être optimisées. Le but étant d'avoir des concours sur l'ensemble des week-end de l'année et qu'ils soient intelligemment répartis sur le département.

Pour cela après l'envoi de vos demandes (**dernier délai 31 octobre**), un pré-calendrier sera établi et présenté au congrès départemental le 25 novembre 2022.

Lors de cette rencontre les erreurs et problèmes devront être réglés en concertation entre les dirigeants de club et responsables du calendrier. De la sorte, nous pourrons diffuser le calendrier définitif des concours officiels pour la saison 2023 à compter de début décembre.

Après la parution du calendrier 2023, s'il devait y avoir des modifications, ce sera à titre **exceptionnel**, le but étant de ne pas connaître les difficultés de la saison dernière.

L'élaboration d'un calendrier est fastidieux et délicat mais il est aussi le gage d'une saison réussie pour l'ensemble des clubs du département, c'est pourquoi, mesdames et messieurs les dirigeants, je compte sur votre intelligence de situation et votre réactivité pour que le travail se fasse en bonne harmonie et dans les délais impartis.

Vous en souhaitant bonne réception, sportivement

F.FERRANDO

Responsable du calendrier

CD82